



Montreuil, le mardi 29 mai 2018

Réf : FM/SM/2018-075

Objet : Convocation AG du 23 juin 2018

Madame, Monsieur,
Chèr(e) ami(e),

Notre assemblée générale ordinaire aura lieu **le samedi 23 juin 2018 de 9h30 précises à 13h à Paris dans la salle de la SIDI**, 12 rue Guy de la Brosse, 75005 Paris (*métro Jussieu*). L'accueil sera ouvert à partir de **09 heures**. Elle commencera par l'Assemblée Générale Ordinaire à 9h30 heures et se poursuivra par une Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle sera soumise une proposition de modification des statuts à 12 heures 30. Merci de prendre toutes dispositions utiles pour que nous puissions commencer l'Assemblée Générale à l'heure prévue, sachant qu'il s'agit d'un jour de grève à la SNCF. Votre présence est particulièrement importante pour que le quorum de l'AGE soit atteint. Le Grdr compte sur une importante mobilisation de votre part, que ce soit en venant physiquement à l'AG ou en donnant procuration.

Pour faciliter l'organisation, nous vous remercions – si ce n'est déjà fait – de **régler votre cotisation 2018 avant l'AG** (*bulletin de cotisation joint en page 6 et disponible sur notre site*).

- Pour ceux qui sont assurés de venir à l'AG, **merci de nous en informer dès réception du présent courrier**, afin de faciliter la répartition des procurations au secrétariat de l'AG (contacter Sanae Mettahri (sanae.mettahri@grdr.org))
- Pour ceux qui ne pourraient pas être avec nous, il est important de donner un **pouvoir** avant l'assemblée générale (*modèle de pouvoir en page 3*). Afin que tous les pouvoirs soient validés, merci
 - soit d'indiquer deux noms d'adhérents dont vous vous serez assuré(e) qu'ils seront bien présents physiquement lors de l'AG,
 - soit, à défaut, de remplir et signer le pouvoir en laissant en blanc le nom du mandataire afin qu'il soit attribué à un adhérent présent physiquement à l'assemblée.

Le conseil d'administration du 26 mai a validé **l'ordre du jour de cette assemblée générale**. Celui-ci portera sur le rapport d'activité 2016, le bilan du plan d'actions 2015-2017, les grandes orientations du plan d'actions 2019-2024, le rapport moral du président, la clôture des comptes 2017, la fixation des cotisations 2019, les élections au conseil d'administration et en dernier lieu le vote des résolutions. (*ODJ en page 2*)

Les documents de cette assemblée générale seront mis en ligne - au fur et à mesure de leur disponibilité – sur notre site web <http://www.grdr.org> dans l'onglet « vie associative ». Pour ceux qui auraient des difficultés à accéder à ces documents, n'hésitez pas à vous adresser aux coordinateurs des cellules et antennes ou directement au siège de l'association auprès de Sanae Mettahri (sanae.mettahri@grdr.org- 01 48 57 75 80).

Concernant **les candidatures au CA**, qu'il s'agisse de renouvellement ou de nouvelles candidatures, le conseil d'administration confirme la date limite du samedi 9 juin 2018 à minuit pour l'envoi des candidatures selon les modalités définies (*document en page 4*) et le bulletin de candidature en ligne sur la page web de l'assemblée générale (*ou en page 5 de la présente lettre*).

Avec mes amitiés solidaires, bien cordialement,

Francis MONTHÉ

PRÉSIDENT



Assemblée Générale Ordinaire & Assemblée Générale Extraordinaire du 23 juin 2018

Convocation et ordre du jour

L'assemblée Générale Ordinaire puis l'Assemblée Générale Extraordinaire des membres de l'association se tiendront :

Le samedi 23 juin 2018 de 09 heures 30 à 13 heures

Salle de la SIDI (CCFD – Terre Solidaire),

12 rue Guy de la Brosse

75005 Paris

(Métro Jussieu ; lignes 7 et 10).

avec l'ordre du jour ci-dessous :

Accueil à 9 heures

I. Assemblée Générale Ordinaire à 09h30 :

1. Rapport d'activité 2017, bilan du plan d'action 2015-2017 & grandes orientations pour la préparation du PA 2019-2024.
2. Rapport moral.
3. Rapport financier de l'exercice 2017 et rapport du commissaire aux comptes.
4. Affectation du résultat.
5. Fixation du barème des cotisations 2019.
6. Vote des résolutions.
7. Élection des membres du conseil d'administration.

II. Assemblée Générale Extraordinaire de 12h30 à 13h :

Modification des statuts.

Et en après-midi, de 14 h 30 à 18 heures,

« Crise migratoire », crise de l'accueil : constats et perspectives.

Conférence citoyenne

Un évènement Grdr sur une situation d'une actualité toute particulière (cf. [page 7](#))

Le nombre de places est limité: merci de vous inscrire par mail à l'adresse inscription@grdr.org



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 23 JUIN 2018

POUVOIR DE VOTE

Je soussigné(e) Madame Monsieur **NOM** :

Prénom :

Adhérent au Grdr (cocher la case correspondante)

Ne serai pas présent et donne pouvoir nominativement à :

NOM :

Prénom :

Ne serai pas présent et donne pouvoir au secrétariat de l'AG pour attribuer mon pouvoir à un adhérent présent.

Cadre réservé au secrétariat de l'AG

Pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2018.

Fait à le /2018

Signature (précédée de la mention « **Bon pour pouvoir** »)

NB : A retourner avant le samedi 9 juin 2018 à minuit :

- en version scannée jointe à votre courrier électronique à l'adresse francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org
- par courrier (Grdr, 66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GRDR – 23 JUIN 2018

Élections au conseil d'administration

Ce document comprend le rappel des dispositions applicables à la composition du CA et aux modalités de l'élection avec surligné en jaune des points signalés. Il est accompagné d'un bulletin de candidature. Celui-ci doit être soigneusement complété par tout candidat, qu'il soit un membre sortant du CA ou un nouveau candidat. La date-limite pour l'envoi du document est fixée au **samedi 9 juin 2018 minuit** au président du Grdr de préférence par courrier électronique francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org

Extrait des statuts de l'association en date du 8 février 2014

Article 9 : Composition du Conseil d'Administration

L'Association est administrée par un Conseil dont le nombre de membres est compris entre douze (12) au moins et vingt et un (21) au plus. Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret à la majorité simple pour trois ans et choisis parmi les membres adhérents qui composent l'Assemblée Générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année. **Les candidats doivent se déclarer auprès du Conseil d'Administration au moins quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.**

Les administrateurs sont tenus de participer aux réunions du Conseil d'Administration et d'oeuvrer activement au bénéfice de l'Association.

Les agents salariés de l'Association ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.

Les membres sortants sont rééligibles sans limitation de durée.

En cas de défaillance ou de faute de l'un des membres du Conseil d'Administration, celui-ci, après l'avoir entendu, peut se prononcer sur son exclusion. Cette exclusion est décidée par vote à bulletin secret à la majorité des deux-tiers des membres présents ou représentés.

Extrait du règlement intérieur de l'association en date du 15 mars 2014

Article 7 : Élections Conseil d'administration – Candidatures

Un **bulletin de candidature au conseil d'administration** est mis à disposition sur le site web. **Les candidats doivent se faire connaître par écrit auprès du Président au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale et remplir le bulletin de candidature, avec une lettre de motivation.**

Lors de l'Assemblée générale, chaque **candidat présent** doit se présenter et préciser les raisons de sa candidature. Un **candidat absent** peut présenter par écrit ses motivations et demander la lecture en séance de sa déclaration de candidature.

Le **vote** pour les fonctions de membre du Conseil se déroule selon les **modalités** précisées à l'article 5 du règlement intérieur. En fonction du nombre de postes à pourvoir (cf. article 9 des statuts), les candidats ayant obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés sont élus dans l'ordre décroissant du nombre de voix obtenu.

Article 9 : Conseil d'administration – Présence – Participation à distance

En application de l'article 9 des statuts, **la participation des administrateurs au Conseil d'administration revêt un caractère obligatoire.** Tout administrateur, qui a un **empêchement motivé**, doit le faire connaître avant l'ouverture de la réunion. Il peut donner, dans ce cas, **un pouvoir** à un autre administrateur (article 11 des statuts).

La participation à distance à une réunion du Conseil par téléconférence est possible au cas par cas. Les administrateurs participant à la réunion selon cette modalité sont considérés comme présents.



Bulletin de candidature au conseil d'administration du Grdr

Assemblée générale du 23 juin 2018

(à retourner par mail au président francis.monthe@grdr.org avec copie à grdr@grdr.org
ou par lettre au secrétariat du Grdr **avant le samedi 9 juin** à minuit)

Je soussigné(e),

NOM :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Nationalité :	
Profession :	
Adresse postale :	
Adresse mail :	
Téléphone mobile :	
Téléphone fixe :	

Adhérent(e) du Grdr, déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association et poser ma candidature au Conseil d'administration lors de la prochaine assemblée générale de l'association le 24 juin 2017 après en avoir informé le Président du COS de ma cellule/antenne et discuté avec lui. Cette candidature est accompagnée d'un exposé de motivation (ci-dessous ou par document séparé et joint)

Fait à....., le ... / ... / 2018

Signature :

Lettre de motivation de la candidature

(Ce texte sera porté à la connaissance des adhérents lors de l'assemblée générale)

BAREME DES COTISATIONS 2018

Bulletin de renouvellement de cotisation 2018

Je soussigné(e)

adhérent(e) du Grdr

Adresse :

Courriel :

Téléphone :

joins un chèque de cotisation de à l'ordre du GRDR

paie en espèces ce jour la somme de à

Fait à, le

Signature de l'adhérent

Adhérent résidant en France

Cotisation réduite (étudiants, demandeurs d'emploi, ...) = 10€

Cotisation de base = 30€

Cotisation de soutien *= 100€ **minimum**

Vous pouvez aussi cotiser sur notre site <https://grdr.org/-Cotiser,218->

*Pour les assujettis à l'impôt sur le revenu, ils ne paient en réalité que 34€ pour 100€ de don, compte tenu de la déduction fiscale de 66%. N'hésitez donc pas à aider le GRDR par des dons significatifs !

Adhérents résidant en Afrique

Cotisation de base = 1 000FCFA ou 500UM

Cotisation intermédiaire = 3000 CFA ou 1500 UM

Cotisation de soutien = 10 000 FCFA ou 5 000 UM **au minimum** (soit 15€)

*Si vous souhaitez soutenir le Grdr, vous pouvez le faire avec la cotisation de soutien. Vous avez également la possibilité de **faire un don** complémentaire à tout moment, soit en l'adressant à la cellule la plus proche de la cellule de votre domicile, soit directement sur notre site internet <http://grdr.org/-Faire-un-don->*

Pour les adhérents résidant en France ou en Europe, votre bulletin de cotisation est à transmettre au siège du Grdr, **66/72 rue Marceau 93558 Montreuil Cedex.**

Pour les adhérents résidant en Afrique, votre bulletin de cotisation et le paiement doivent être remis à la cellule du Grdr la plus proche.



Conférence Citoyenne
« Crise migratoire », crise de l'accueil : constats et perspectives.



Le samedi 23 juin de 14h30 à 18h

Salle de la SIDI - 12 rue Guy de la Brosse - Paris 75005

Depuis bientôt deux années, ce que les médias et une grande majorité de la classe politique appellent la « crise migratoire », avec ses flux de réfugiés et de migrants qui traversent la Méditerranée, entraîne en Europe un repli identitaire basé sur des discours extrémistes. En France, la loi nouvelle loi « Asile et Immigration » qui sera adoptée prochainement, durcit encore un peu plus les conditions d'accueil pour ces populations venues d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'Asie. Pour un grand nombre de citoyens et d'organisations de la société civile qui se mobilisent massivement, cette politique n'est pas appropriée face un phénomène migratoire complexe et surtout structurel. Cela a donné naissance aux États Généraux pour les Migrations (EGM) dont l'un des objectifs est de proposer une politique migratoire alternative, basée sur un discours rationnel, loin des idées reçues.

Cette conférence citoyenne s'inscrit dans cette dynamique. Doit-on réellement faire face à une « crise migratoire » ou n'est ce pas plutôt une « crise de l'accueil » des États européens ? Aux côtés de diverses personnalités engagées sur ces questions, cet évènement sera l'occasion de poursuivre le débat sur les politiques publiques. Il donnera la parole à ceux qui travaillent au quotidien auprès des personnes migrantes en faisant entendre d'autres voix que celles que l'on entend généralement dans les medias.

Le nombre de place étant limité, merci de vous inscrire par mail à l'adresse inscription@grdr.org

*Pour les adhérents et les salariés qui seront présents aux assemblées générales du matin ainsi que l'après midi à la conférence citoyenne, un **repas** est prévu afin de partager un moment de convivialité autour d'un buffet. L'inscription au repas est obligatoire et nécessite une inscription supplémentaire. Si vous souhaitez déjeuner sur place, merci :*

- soit de [vous inscrire ici](#) en suivant le lien hypertexte.
- soit de nous renvoyer par la poste le coupon-réponse de la page 8 dûment rempli.

COUPON-REPONSE

Participation au repas du 23 juin 2018

Entre l'AG du matin et la conférence citoyenne de l'après midi

Salle de la SIDI - 12 rue Guy de la Brosse - Paris 75005

Ce repas permettra de partager un moment de convivialité entre adhérents et salariés.

Afin que le secrétariat de l'AG puisse effectuer la commande des repas auprès du traiteur avec la marge d'erreur la plus réduite possible pour éviter tout gaspillage, je vous prie de bien vouloir remplir le formulaire suivant.

La participation à ces frais de bouche est facultative et laissée totalement à votre libre appréciation. En revanche, l'inscription est obligatoire.

Merci ce cocher les cases correspondant à votre choix

Je soussigné

Prénom/Nom : Fonction :

Email : Téléphone :

Participera aux assemblées générales ordinaires et extraordinaire du Grdr en matinée et à la conférence citoyenne de l'après midi le 23 juin 2018

Déjeunera sur place

Ne déjeunera pas sur place.

Date et signature :

A retourner avant le 17 juin 2018

Par la poste : **Secrétariat du Grdr**, 66/72, rue Marceau 93558 Montreuil Cedex

Par internet : [En suivant directement ce lien](#)